

**DECRET N° 2004-274 DU 12 MAI 2004**

portant nomination au Ministère de  
l'Environnement, de l'Habitat et de  
l'Urbanisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-509 du 30 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 avril 2004;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Il s'agit de :

- Secrétaire Général Adjoint du Ministère : Monsieur Crespin JOSSA

- Directeur Général de la Délégation  
à l'Aménagement du Territoire : Monsieur Alain F. ONIBON
- Directeur Départemental de  
l'Environnement, de l'Habitat et  
de l'Urbanisme de Borgou/Alibori : Monsieur Casimir Isséré  
EZIN.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 mai 2004.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Environnement,  
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

**Grégoire LAOUROU.-**

**Luc-Marie Constant GNACADJA**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEHU 4 MFE 4  
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-  
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3  
FADESP-FDSP 2 INTERESSES 03 JO 1.-